Nations Unies A/AC.109/2018/SR.5

Assemblée générale

Distr. générale
9 juillet 2018
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 5e séance
Tenue au Siège, à New York, le lundi 18 juin 2018, à 10 heures

Président : Mme Rodríguez Camejo (Vice-Présidente) ..... (Cuba)
puis : M. Sumah (Vice-Président) ..... (Sierra Leone)

Sommaire

Décision du Comité spécial en date du 19 juin 2017 concernant Porto Rico

Audition des pétitionnaires

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org/).

18-09919X (F)

Merci de recycler

En l'absence de M. Webson (Antigua-et-Barbuda), Mme Rodríguez Camejo (Cuba), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 25.

Décision du Comité spécial du 19 juin 2017 concernant Porto Rico (A/AC.109/2018/L.7 et A/AC.109/2018/L.13)

1. **La Présidente** annonce que la délégation paraguayenne a exprimé le souhait de participer à l'examen de la question en qualité d'observateur.

Audition des pétitionnaires

2. **La Présidente** appelle l'attention sur l'aide-mémoire 06/18/Add.1 relatif à la décision du Comité spécial en date du 19 juin 2017 concernant Porto Rico, qui renferme les nouvelles demandes d'audition reçues au titre de cette question après la distribution des demandes initiales, en portant ainsi le total à 44. Elle croit comprendre que le Comité souhaite donner suite à ces demandes.

3. *Il en est ainsi décidé.*

4. **La Présidente** annonce que, conformément à la pratique habituelle du Comité, les pétitionnaires seront invités à prendre place à la table qui leur est réservée et se retireront après avoir fait leurs déclarations.

5. **M. López Rivera** (Fundación Oscar López Rivera Libertá) se demande pourquoi, près de trois décennies après l'adoption de la résolution 43/47 sur l'élimination du colonialisme au cours des années 1990, l'Assemblée générale n'a toujours pas examiné ni même mentionné la question du statut colonial de Porto Rico. Menacé par le Gouvernement des États-Unis et ignoré par l'Assemblée générale, le peuple portoricain demande à connaître les raisons de l'inaction de l'Assemblée, permettant ainsi au colonialisme, un crime contre l'humanité, de persister à Porto Rico.

6. L'orateur demande au Comité d'enquêter sur les activités répréhensibles que le Gouvernement des États-Unis mène à Porto Rico depuis 120 ans, afin de montrer à quel point le colonialisme est destructeur et déshumanisant et jusqu'où le Gouvernement est prêt à aller pour exercer un contrôle absolu sur Porto Rico. Depuis qu'ils ont envahi Porto Rico et l'occupent militairement, les États-Unis se sont employés à dépeupler l'île et à détruire l'identité et la culture nationales portoricaines. Depuis 1901, la population portoricaine s'est vue forcée à émigrer loin de son pays, comme à Hawaï ou encore au sud et à l'ouest des États-Unis. L'orateur souligne que la menace du dépeuplement s'est toutefois accentuée au cours des 30 dernières années, comme en témoigne le fait que plus de 5 millions de Portoricains sont dans la diaspora alors qu'à peine plus de 3 millions vivent à Porto Rico. De plus, Porto Rico aura du mal à se remettre de la fuite des cerveaux provoquée par l'exode de professionnels portoricains possédant des diplômes et une solide expérience.

7. Selon l'orateur, la raison pour laquelle tant de Portoricains émigrent réside principalement dans le fait que l'économie est devenue dysfonctionnelle à cause des politiques du Gouvernement des États-Unis et son industrie bancaire. L'économie ne peut ni créer d'emplois ni permettre à Porto Rico de développer son propre marché intérieur, car les capitaux qui y sont générés finissent par être transférés dans des banques américaines. En l'absence de création d'emplois, le secteur bancaire a encouragé le Gouvernement portoricain à émettre des obligations pour rembourser ses dettes et à privatiser certaines de ses entreprises publiques les plus productives et essentielles, notamment la compagnie de téléphone et les hôpitaux publics. Pire encore, le peuple portoricain a brusquement été informé qu'il devait une dette odieuse et criminelle de 74 milliards de dollars. Afin de garantir le paiement de cette dette, le Gouvernement des États-Unis a imposé un conseil de supervision financière doté du pouvoir d'édicter la manière dont les fonds publics perçus par le Gouvernement portoricain seraient administrés. N'ayant jamais su comment leur gouvernement avait dépensé l'argent, les Portoricains ont demandé qu'un audit soit réalisé, demande qui a été refusée par les Gouvernements des États-Unis et de Porto Rico. Dans l'intervalle, plus de 500 écoles publiques ont été fermées et d'autres devraient fermer pendant l'été. Les frais de scolarité dans les universités seront augmentés et certains programmes seront éliminés au cours de la prochaine année scolaire.

8. Le plan proposé par le conseil de supervision financière, s'il est appliqué, mettra en péril l'éducation publique à Porto Rico, entravant ainsi le développement des ressources humaines. L'émigration forcée de plus en plus de Portoricains, à son tour, accélérera la pauvreté dans l'île, puis la dépopulation et l'embourgeoisement. L'orateur prédit que dans quelques années, Porto Rico deviendra une nouvelle Hawaï. Toutefois, sachant que les Portoricains restent déterminés à se battre pour un État indépendant et souverain, l'orateur espère que tous les Portoricains exerceront un jour leur droit inaliénable à l'autodétermination, avec l'aide du Comité et de l'Assemblée générale.

9. **M. Román Espada** (Colegio de Abogados de Puerto Rico) déplore le fait que l'Assemblée générale n'ait pas abordé la question de Porto Rico. Depuis l'invasion de Porto Rico par les États-Unis, il y a 120 ans, le peuple portoricain est assujetti au Congrès américain et ne peut exercer son droit à l'autodétermination conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. La crise économique créée par le statut colonial du pays a été aggravée par les effets catastrophiques des ouragans Irma et Maria en septembre 2017, provoquant une véritable crise humanitaire. Au cours de la décennie écoulée, la baisse du produit national brut, le déclin de la population et le recul de l'emploi en disent long sur la stagnation économique. En outre, le Gouvernement portoricain, aux prises avec une dette publique impayable de plus de 70 milliards de dollars, manque des ressources nécessaires pour fournir des services de soins de santé, d'éducation, de sécurité et autres services de base. Le contrôle de la politique macroéconomique exercé par le Gouvernement des États-Unis limite la marge de manœuvre du Gouvernement portoricain dans le choix des moyens pour résoudre la crise économique. Le Colegio se joint aux autres orateurs pour dénoncer la loi PROMESA (Puerto Rico Oversight, Management, and Economic Stability Act), qui a permis à un conseil de supervision financière composé de membres non élus nommés unilatéralement par le Gouvernement des États-Unis d'imposer des mesures d'austérité.

10. Les ravages causés par deux ouragans en deux semaines ont entraîné l'effondrement des services de base et causé des dommages considérables aux maisons, aux routes et aux ressources naturelles, ainsi que des pertes massives en vies humaines, estimées à 4 645 décès selon une étude récente publiée par l'Université Harvard, et en sources de revenus. Or, le colonialisme a tout simplement empêché Porto Rico de résoudre la crise humanitaire qui en a découlé.

11. **M. Figueroa** (Unión de Trabajadores de la Industria Eléctrica y Riego) dit que les électriciens portoricains dénoncent l'intention du gouvernement colonial de Porto Rico de vendre la société nationale d'électricité au secteur privé, après avoir subi la pression du conseil de supervision financière créé en vertu de la loi PROMESA. La décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *État libre associé de Porto Rico* c. *Sánchez Valle* a mis au jour la véritable nature coloniale de Porto Rico et le droit absolu du Congrès des États-Unis d'annuler toutes les lois du territoire.

12. Les lois et les mesures adoptées par le Gouvernement portoricain à l'initiative du conseil de supervision financière ont frappé une population et une économie qui subissent encore les effets des ouragans Irma et Maria, perpétuant ainsi l'assujettissement politique de l'île aux États-Unis. Les conditions de vie du peuple portoricain sont de plus en plus précaires alors que ses droits durement acquis sont mis à mal. L'accès à l'énergie est un droit fondamental. L'Assemblée générale, dans sa résolution 65/151, souligne qu'il convient, pour assurer un développement durable, d'améliorer l'accès à des services énergétiques et à des sources d'énergie fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement rationnelles.

13. Or, la vente de la société nationale d'électricité provoquerait une montée en flèche des dépenses d'énergie et la consommation d'énergie deviendrait un produit soumis aux fluctuations du marché auquel seul un petit nombre de privilégiés aurait accès. Le passage des ouragans a provoqué des coupures de courant entraînant l'interruption des services médicaux et causé la mort de quelque 4 645 personnes. Depuis ces événements, 7 000 familles n'ont toujours pas accès à l'électricité. La privatisation de la société nationale d'électricité ne ferait qu'aggraver une situation déjà désastreuse. Le Comité doit par conséquent demander instamment au Gouvernement des États-Unis de prendre des mesures immédiates en vue de permettre au peuple portoricain d'exercer son droit à l'énergie et de répondre à ses besoins sociaux, économiques et politiques pressants. En exerçant ce droit, les Portoricains doivent conserver la pleine propriété et le contrôle de leurs biens publics, y compris la société nationale d'électricité.

14. **Mme Velázquez Rodríguez** (Frente Socialista de Puerto Rico) dit que la lutte pour expulser les États-Unis de Porto Rico est une lutte pour la survie du peuple portoricain. La seule réponse du Gouvernement des États-Unis après les ravages causés par l'ouragan Maria a été d'empêcher l'île de se relever. Ce gouvernement est responsable des décès survenus et des milliers d'autres qui surviendront si des mesures urgentes ne sont pas prises. À l'approche de la saison des ouragans, Porto Rico n'a pas les infrastructures nécessaires pour résister même à un ouragan de faible ampleur. Par ailleurs, la répression gouvernementale s'est intensifiée face à la crise dans le pays. Des dizaines de militants ont été détenus sous des accusations frivoles pour intimider les Portoricains déterminés à lutter pour leur indépendance. Lorsque la vie et la sécurité d'un si grand nombre de personnes sont en jeu, il importe que des instances supérieures se saisissent de la question de Porto Rico pour aider le peuple portoricain à surmonter la crise.

15. **Mme Sheridan-González** (New York State Nurses Association) signale que, même avant l'ouragan Maria en 2017, la santé de la population de Porto Rico était la pire de la nation. La colonisation de l'île et les inégalités historiques entre elle et les États-Unis ont entraîné des taux plus élevés de morbidité, de mortalité et de maladie. Un tiers des Portoricaines en âge de procréer ont été stérilisées sans avoir donné un consentement éclairé et certaines ont été utilisées illicitement comme cobayes pour tester des contraceptifs oraux.

16. Des décharges et des déchets toxiques provenant d'exercices militaires et d'autres sources de toxines environnementales ont eu pour effet d'accroître les taux de cancer et de maladies respiratoires. En raison du Jones Act (loi Jones), les aliments sains sont devenus inabordables, ce qui a entraîné une augmentation spectaculaire des maladies chroniques. En outre, le caractère discriminatoire des financements fédéraux et la privatisation des services de santé ont réduit l'accès à des soins de qualité, tandis que la loi PROMESA a provoqué une migration massive des professionnels de la santé.

17. Cette situation intenable s'est transformée en génocide compte tenu de la réponse apathique du Gouvernement des États-Unis après les dégâts causés par les ouragans. La désintégration du réseau électrique imposée par l'austérité et la négligence criminelle qui a suivi ont directement contribué à la mort de milliers de personnes. Sans les efforts des Portoricains et la solidarité d'autres pays, le nombre de victimes aurait été beaucoup plus élevé. Les quelques hôpitaux fonctionnels étaient inaccessibles et les maladies évitables ont augmenté à un rythme alarmant, tandis que la perte des maisons et des moyens de subsistance a entraîné un nombre important de troubles post-traumatiques et de suicides. La crise sanitaire ne pourra être résolue que par l'annulation de la dette, le démantèlement de la jungle fiscale et l'abrogation de la loi Jones. La communauté internationale doit faire pression en vue d'ouvrir la voie à l'autonomie et à l'autodétermination des Portoricains.

18. **M. Abdulmumit** (Jericho Movement) dit que son mouvement milite pour la libération des prisonniers politiques portoricains et du monde entier et appuie les efforts du peuple portoricain dans sa lutte pour l'indépendance. De colonie espagnole, Porto Rico est par la suite devenue une colonie occupée et exploitée par les États-Unis. Le Président Donald Trump s'est enorgueilli de la relation d'exploitation entre les États-Unis et Porto Rico et a été vu jetant des rouleaux de papier essuie-tout à la face des victimes de l'ouragan Maria à San Juan. Les mensonges sur une relation prétendument bienveillante entre le colonisateur et le colonisé occultent la réalité des conditions de vie des Portoricains. Plus de 4 000 Portoricains ont perdu la vie après le passage des ouragans et de nombreuses zones de l'île n'ont toujours pas d'électricité.

19. Le colonialisme des États-Unis, qui ne cherchent qu'à s'emparer des richesses du territoire et du peuple, est une politique violente, destructrice et génocidaire. Le Président Trump a reproché à Porto Rico de grever le budget national et a attaqué la maire de San Juan, Carmen Yulin Cruz, sur Twitter parce qu'elle avait sollicité l'aide du Gouvernement. Les révolutionnaires portoricains, hommes et femmes, qui sont détenus en tant que prisonniers politiques témoignent de l'ardent désir des Portoricains de se libérer des politiques répressives des États-Unis. La lutte contre l'oppression, l'exploitation, l'impérialisme et le colonialisme se reproduit dans le monde entier, partout où la répression s'exerce. Priver les peuples de leur liberté et de leur indépendance ne peut que provoquer une résistance et engendrer des conflits politiques et des guerres civiles. Porto Rico doit être décolonisé.

20. **Mme Pérez** (A Call to Action on Puerto Rico) souligne que la crise à Porto Rico a été exacerbée par deux ouragans meurtriers et l'effondrement de l'économie, ainsi que par des déplacements humains sans précédent causés par les politiques du conseil de supervision financière impérialiste. La contamination intentionnelle de l'environnement grâce à des règlements environnementaux moins stricts que ceux des États-Unis, la persécution des Portoricains exerçant leur droit de participer pacifiquement aux manifestations et aux grèves organisées par les syndicats de travailleurs et les étudiants, l'imposition de la peine capitale, peine interdite par la Constitution de Porto Rico, l'utilisation du territoire afin d'y exploiter des bases militaires américaines et la participation disproportionnée et forcée des Portoricains dans les conflits armés que mènent les États-Unis confirment tous que la domination coloniale est plus évidente que jamais. En outre, le régime colonial a gravement compromis la position concurrentielle future de l'île sur les marchés régionaux et mondiaux, en permettant à des intérêts étrangers de s'arroger le monopole de ses moyens de production. Après plus d'un siècle de domination, le Gouvernement des États-Unis est resté indifférent aux tentatives visant à résoudre la question du statut de Porto Rico, faisant fi de la volonté exprimée par le peuple portoricain dans diverses instances. Le Comité doit soutenir le peuple portoricain dans son combat courageux pour une vie décente et demander la libération immédiate des prisonniers politiques Nina Alejandra Droz et Ana Belén Montes.

21. **M. Nenadich Deglan** (État national souverain de Borinken) précise que l'État souverain national de Borinken, dont il est le Président et le Chef d'État, n'est pas une organisation, mais un gouvernement provisoire semblable à ceux qui ont été historiquement établis par des groupes de révolutionnaires durant les luttes qui ont abouti à l'indépendance nationale. À ce titre, sa demande de représentation à l'Assemblée générale est le moyen le plus simple de mettre fin au statut colonial de l'île, après 40 ans de tentatives infructueuses de renvoyer la question de Porto Rico à l'Assemblée générale. La seule autre solution serait de laisser le soin à l'impérialisme de continuer à ravager sa nation, qui est en proie à une crise orchestrée par les envahisseurs et leurs complices locaux pour écraser la résistance populaire à leurs politiques génocidaires. Les récents ouragans n'ont fait qu'aggraver la crise. Bien que le Comité porte également une part de responsabilité en s'abstenant de prendre position contre les États-Unis – perspective certes effrayante –, l'orateur estime qu'il serait néanmoins encourageant qu'un membre du Comité présente une résolution à l'appui de la demande d'admission de son pays ou, à tout le moins, du statut d'observateur à l'Assemblée générale.

22. **Mme Ponton Arrington** (Indigenous Women's Knowledge), prenant la parole en qualité de femme Taíno, rappelle que son peuple a été soumis à des tentatives répétées de génocide physique et culturel. Les lois restrictives imposées par les États-Unis et leur réponse cavalière aux destructions causées par l'ouragan témoignent de la relation coloniale entre Borinken (Porto Rico) et les États-Unis. L'accès aux programmes de restructuration de la dette et de secours en cas de catastrophe, systématiquement disponible aux États-Unis, est interdit ou limité. Les Portoricains sont soumis à l'impôt et à la réglementation des États-Unis, mais toute représentation au sein du Gouvernement leur est interdite, ce qui correspond à la définition même du colonialisme.

23. L'oratrice dit que l'intention de son organisation n'est pas de diaboliser les États-Unis, mais, au contraire, de réparer les dégâts causés à son peuple et à la terre. Pour ceux qui souffrent en silence, il importe peu que les dommages résultent d'une intention malveillante ou d'une indifférence bienveillante. Borinken est unique en son genre en ceci qu'elle est sous domination coloniale depuis des décennies et que les populations autochtones ont survécu dans une communauté et une structure de gouvernance intactes. L'inscription de Porto Rico sur la liste des territoires non autonomes serait certes une première étape dans la lutte contre l'injustice coloniale, mais en continuant d'appeler le territoire Porto Rico, nom imposé par les bandits coloniaux, on ne fait qu'aggraver l'injustice. Le peuple, qui ne peut faire confiance aux intérêts coloniaux pour le représenter, doit avoir sa propre voix sur la scène internationale.

24. **Mme Montes-Mock** (Mesa de Trabajo por Ana Belén Montes en Puerto Rico) dit que le peuple portoricain doit prendre exemple sur la courageuse prisonnière d'opinion Ana Belén Montes en prenant position contre le gouvernement oppressif des États-Unis dans sa marche vers l'autodétermination. En plus d'être colonisé et sans moyens juridiques pour construire son propre pays, le peuple portoricain s'est vu imposer un conseil dictatorial de supervision financière mis en place pour défendre les intérêts des investisseurs et exploiter la crise économique pour promouvoir un programme néolibéral. En conséquence, l'accès aux services de base a été réduit, la pauvreté a progressé et une fuite des cerveaux dévastatrice s'en est suivie.

25. Alors qu'elle occupait un poste au Pentagone, Ana Belén Montes a dû choisir entre garder le silence ou sonner l'alarme sur les desseins du Gouvernement des États-Unis visant le peuple cubain. En fin de compte, sa solidarité lui coûtera sa liberté. Son sacrifice a mis en lumière l'oppression coloniale subie par les peuples et contraint les Portoricains à faire le point sur eux-mêmes et à décider ensemble de la façon dont ils réagiront à leur situation. L'oratrice déplore que, malgré les nombreuses preuves selon lesquelles la médiation et le règlement pacifique des différends aboutissent à des résultats plus positifs que l'imposition de mesures extrêmes, la domination économique et politique soit devenue la quête de nombreuses nations, anéantissant l'espoir d'une vie décente pour les peuples comme le sien. Il appartient maintenant aux Portoricains, inspirés par l'intégrité de leur compatriote, de rejeter les politiques colonialistes dégradantes et de s'engager à édifier leur nation souveraine.

26. **M. Alomar** (Organization for Culture of Hispanic Origins) dit que l'absence volontaire d'aide du Gouvernement des États-Unis au lendemain des ouragans Irma et Maria a entraîné une gestion désastreuse des secours et la mort de milliers de personnes à Porto Rico. Les États-Unis ont failli à leur devoir envers le peuple portoricain en laissant l'île sans électricité et sans fournitures pendant des mois. Un grand nombre de ceux qui ont fait des demandes de fonds pour reconstruire leurs maisons ont vu leurs dossiers rejetés et des milliers de personnes ont été forcées de quitter l'île et de céder leurs maisons à des vautours capitalistes. Les Portoricains continuent de mourir de faim et d'être exploités et dépouillés de leurs terres. Entre-temps, les hôpitaux de l'île ont reçu pour directives de ne pas signaler les morts au Département

de la santé, afin de taire le décompte exact des victimes. De son côté, le Corps d'ingénieurs de l'armée a empêché les agents des services publics de s'approvisionner.

27. Pendant que le Président Trump se moquait d'eux et les insultait, les habitants de Porto Rico se sont unis, ont nettoyé les routes, préparé des repas pour des communautés entières et offert des soins médicaux à leurs voisins. Le peuple a été littéralement laissé pour mort. Mais malgré une aide dérisoire des États-Unis et une négligence intentionnelle, il a continué d'avancer, plus fort et plus déterminé que jamais. Les Portoricains doivent être libérés du joug colonial afin de pouvoir rétablir leur île.

28. **M. Morales** (Fuerza de la Revolución) dit que son organisation représente des centaines de Dominicains qui ont historiquement appuyé la lutte des Portoricains pour l'émancipation. Le colonialisme a causé la mort de milliers de personnes qui ont osé s'opposer aux desseins oppressifs de ses auteurs. Alors que le reste du monde s'oriente vers une plus grande acceptation de la diversité, en choisissant de désamorcer des conflits potentiellement meurtriers par la négociation et le dialogue, les États-Unis persistent à usurper de façon injustifiée la terre d'un peuple digne d'être indépendant, avec son identité distincte et un attachement farouche à son héritage. La crédibilité de nombreux organes intergouvernementaux est minée par leur incapacité à faire respecter les lois internationales régissant les relations entre les nations. Comme en témoigne le traitement inhumain infligé aux Portoricains après le passage de l'ouragan Maria, le statut colonial anachronique de Porto Rico constitue son problème fondamental. L'Assemblée générale doit donc se pencher une fois pour toutes sur le cas de Porto Rico et préparer le terrain en vue de libérer son peuple.

29. **Mme Lourdes Santiago** (Partido Independentista Puertorriqueño) dit que les États-Unis ont établi leur domination coloniale sur Porto Rico en imposant le conseil dictatorial de supervision financière en 2016, réduisant ainsi la portée déjà limitée de l'autonomie portoricaine dans le statu quo. Guidé par les intérêts des créanciers de l'île, le conseil s'est ingéré ouvertement dans les questions de politique publique, en ciblant les groupes les plus pauvres et en entravant le progrès et la stabilité financière. L'oratrice estime qu'il est insensé de vouloir résoudre les problèmes du colonialisme par plus de colonialisme. Cela ne ferait qu'aggraver les souffrances des Portoricains. D'autre part, le régime colonial des États-Unis combine la répression policière et les persécutions politiques pour démanteler les institutions culturelles et imposer le bilinguisme dans les écoles, en plus d'accorder des allégements fiscaux scandaleux aux entreprises et aux particuliers américains. Pire encore, le Gouvernement des États-Unis a fait preuve d'apathie et d'incompétence par suite des ravages causés par l'ouragan Maria. D'une manière ou d'une autre, le Corps d'ingénieurs de l'armée du pays le plus puissant de la planète a été incapable d'acheminer l'aide aux zones rurales et de rétablir les services électriques sur une petite île, sans parler de l'insistance de la Federal Emergency Management Agency pour que les demandes soient soumises en ligne dans un pays sans électricité ni lignes téléphoniques en service.

30. L'oratrice dit que son parti a récemment appelé à un dialogue avec les deux autres partis politiques portoricains en vue de lancer un appel conjoint pour le démantèlement du conseil de supervision financière et le lancement d'un processus de décolonisation offrant à la population d'autres solutions que le statut colonial ou territorial. En conclusion, l'oratrice appuie le projet de résolution dont le Comité est saisi, soulignant qu'il est urgent que l'Assemblée générale examine la situation de Porto Rico et facilite un processus de décolonisation viable devant aboutir à l'indépendance.

31. *M. Sumah (Sierra Leone), Vice-Président, assure la présidence*.

32. **Mme Muriente Pastrana** (Comité de Puerto Rico en las Naciones Unidas) dit que le programme de décolonisation des Nations Unies restera incomplet tant et aussi longtemps que Porto Rico sera sous domination coloniale. La décision rendue dans l'affaire *État libre associé de Porto Rico* c. *Sánchez Valle* et l'imposition du conseil de supervision financière ont mis en évidence le caractère illégitime de la résolution 748 (VIII) de l'Assemblée générale, qui a été adoptée sur la base d'informations mensongères et d'un excès de pouvoir. Contrairement à cette résolution, la Cour suprême a jugé que le dernier mot sur toutes les décisions relatives à Porto Rico revenait avant tout au Congrès des États-Unis. Bien qu'invalidés, la résolution et les avis juridiques de l'Organisation des Nations Unies fondés sur celle-ci ont été utilisés pour bloquer toutes les initiatives susceptibles de porter la question de Porto Rico devant les instances de l'ONU au-delà du Comité. La mascarade d'un prétendu État libre associé et la résolution 748 (VIII) de l'Assemblée générale signifient que d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale, doivent s'attaquer sans retard au cas de Porto Rico. Les États Membres ont le devoir de réaliser la décolonisation et de faire en sorte que les principes de l'autodétermination et de l'indépendance priment sur l'opportunisme politique des puissants.

33. **Mme Reverón Collazo** (Movimiento Independentista Nacional Hostosiano) dit qu'en 1972, le Comité a reconnu le droit inaliénable du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance et a chargé son groupe de travail de lui présenter un rapport sur la procédure que le Comité devait suivre dans la mise en œuvre de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en ce qui concerne Porto Rico. En 1973, il a décidé de garder la question à l'étude, mais force est de constater que, 46 ans plus tard, le groupe de travail n'a toujours pas formulé de recommandation. En 2017, le Comité a décidé de nommer un nouveau groupe de travail chargé d'engager le dialogue avec les États-Unis sur le lancement du processus de décolonisation, mais ces échanges n'ont abouti à rien.

34. La situation coloniale a plongé le peuple portoricain dans une crise humanitaire qui a semé la mort et la destruction. Le Gouvernement des États-Unis, par suite de sa négligence criminelle flagrante, est le premier responsable des 4 645 décès causés par les ouragans Irma et Maria. Une combinaison d'obstacles et d'inaction a empêché d'autres pays et organismes des Nations Unies de se rendre à Porto Rico. Pire encore, on a fait passer les profits des entreprises américaines avant la vie des Portoricains, notamment en interdisant l'achat de matériaux pour mobiliser le réseau électrique de pays autres que les États-Unis. En plus de ses fonds vautours, Wall Street utilise également Porto Rico pour des opérations immobilières. Porto Rico a été victime de génocide, de spoliation des terres, de démantèlement des prestations sociales, d'une augmentation de la criminalité, de violence étatique, de répression, de violation des droits de l'homme et des droits civils et de privatisation. Les résolutions ne doivent pas simplement être adoptées, mais doivent aussi être mises en œuvre. Les États-Unis doivent être tenus de respecter le droit du peuple portoricain à l'autodétermination. Le Comité doit demander à l'Assemblée générale d'entendre le plaidoyer du peuple portoricain en faveur d'une vie dans la dignité, de la justice et de la paix.

35. **M. Velgara** (New York Cuba Solidarity Project) souligne qu'au cours des deux années écoulées, les États-Unis ont renforcé leur contrôle sur la nation portoricaine par l'intermédiaire du conseil de supervision financière et la mise en œuvre de plans d'austérité qui vont à l'encontre des lois des États-Unis et de celles de Porto Rico. Depuis l'ouragan Maria, le Gouvernement des États-Unis a fait preuve d'un mépris total à l'égard du peuple portoricain, qui est privé d'accès aux services les plus élémentaires. Le pouvoir colonial des États-Unis sur Porto Rico est un héritage de violations des droits de l'homme, de racisme, d'exploitation, de répression, d'assassinats et de détentions. La récente délivrance de milliers de certificats de décès par le Gouvernement portoricain après le passage de l'ouragan Maria et la brutale indifférence du Gouvernement des États-Unis mettent en lumière la réalité de la situation.

36. La prisonnière politique Nina Droz Franco a été accusée sans preuve de tentative d'incendie volontaire et a été victime de violations du droit international des droits de l'homme et de ses droits civils. Selon l'orateur, le Gouvernement des États-Unis se sert d'elle pour intimider le peuple de Porto Rico et lui montrer que toute protestation fera l'objet d'une répression brutale et d'une incarcération. Son arrestation témoigne de l'émergence d'une nouvelle résistance contre l'imposition du plan d'austérité et du conseil dictatorial de supervision financière. La prisonnière politique Ana Belén Montes s'est opposée aux visées impérialistes du Gouvernement des États-Unis et a été sévèrement punie. L'orateur dénonce le fait que Mme Montes, après avoir été traitée pour un cancer, n'a pas accès aux soins médicaux qu'elle désire. Il appelle les États-Unis à se conformer aux dispositions du droit international telles que définies dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et demande à l'Assemblée générale de se saisir de la question de Porto Rico.

37. **M. Cruz Ayala** (Movimiento Ñin Negrón) dit que la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale fournit un processus clair, simple et précis qui a été utilisé par de nombreux pays pour l'accession à l'indépendance et constitue, à son avis, le meilleur moyen pour la décolonisation de Porto Rico. Toute nouvelle résolution du Comité ou de l'Assemblée générale ne devrait faire aucune mention de la possibilité d'une annexion comme processus de décolonisation. La décision dans l'affaire *État libre associé de Porto Rico* c. *Sánchez Valle* et la promulgation de la loi PROMESA contredisent le leurre qu'est la résolution 748 (VIII) de l'Assemblée générale. Le Comité devrait, à tout le moins, rétablir le statut d'observateur de Porto Rico au nom de son mouvement de libération nationale et évaluer la situation politique et celle des droits de l'homme sur le terrain. La question de Porto Rico devrait être soumise à l'Assemblée générale. Les nations indépendantes du monde doivent rejeter avec force le statut colonial de Porto Rico et exercer des pressions sur les États-Unis pour que ceux-ci se conforment à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

38. **M. Toledo García** (American Association of Jurists) dit que l'objectif du conseil de supervision financière est de contraindre le peuple portoricain à rembourser une dette illégale et odieuse. Le Gouverneur Ricardo Roselló et le Président Donald Trump ne sont

pas intervenus avec l'urgence qu'imposaient les conséquences des deux ouragans. Le manque de services de base, d'électricité et d'eau potable a fait des milliers de morts, dont certains par suicide, et provoqué le déplacement de milliers de personnes forcées d'abandonner leurs maisons et leur pays.

39. Le Gouvernement des États-Unis doit se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Charte des Nations Unies, aux résolutions relatives à la décolonisation adoptées par l'Assemblée générale et par le Comité et aux résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme. Porto Rico n'a jamais été un territoire autonome. Le cas des prisonnières politiques Ana Belén Montes et Nina Droz Franco, dont on réclame la libération, montre avec évidence l'absence de démocratie. L'Assemblée générale doit être saisie de la question de Porto Rico.

40. **M. Villanueva Muñoz** (Comité pro Derechos Humanos de Puerto Rico) rappelle que les Portoricains, après le passage de l'ouragan Maria, ont été privés d'électricité, d'eau, de services de santé essentiels et d'emplois, et que des milliers de maisons ont été détruites. Le conseil dictatorial de supervision financière a pris des décisions concernant les priorités budgétaires, la manière dont l'argent est investi et la fermeture d'écoles et de campus universitaires. L'application d'une politique néolibérale dont le seul but est de recouvrer une dette sans audit préalable frôle le génocide.

41. L'orateur demande que l'ONU, dont les résolutions doivent être mises en œuvre, dépêche des rapporteurs à Porto Rico pour établir des rapports sur le niveau de pauvreté, les effets économiques, sociaux et psychologiques des lois du travail qui restreignent l'exercice des droits des travailleurs et le processus d'embourgeoisement. Le dépeuplement de Porto Rico affecte les États-Unis et la communauté internationale, en particulier l'Amérique latine et les Caraïbes. L'émigration forcée, qui ne conduit pas nécessairement à une assimilation, signifie que toute une génération de la population nationale est privée de ressources humaines. Le Gouvernement portoricain subit des pressions pour ériger en crime toute résistance aux politiques du conseil de supervision financière. Au cours de la dernière protestation, plus de 20 personnes ont été arrêtées et plusieurs sont en attente de jugement. La criminalisation des manifestations fait partie du problème colonial et cela doit cesser.

42. **Mme Susler** (National Lawyers Guild) rappelle que Porto Rico a été frappé par trois ouragans, dont l'ouragan Irma, l'ouragan Maria et le conseil de supervision financière imposé par les États-Unis. Le Comité doit insister pour que l'Assemblée générale prenne des mesures pour lutter contre le contrôle colonial illégal de Porto Rico.

43. Les efforts de secours et de relèvement déployés par les États-Unis après le passage des ouragans ont été très nettement insuffisants. L'électricité n'est toujours pas rétablie sur tout le territoire, ce qui en fait la plus longue panne de courant de l'histoire de Porto Rico. Le Gouvernement a laissé le réseau électrique se détériorer pour ensuite ralentir le processus de relèvement et imposer la privatisation des services publics. La saison des ouragans de 2018 a déjà commencé et tous reconnaissent que le système est trop vulnérable pour résister à une autre catastrophe. Porto Rico a connu le plus grand nombre de décès, le plus grand nombre de fermetures d'écoles publiques et la plus importante émigration de son histoire. La migration de masse a entraîné le dépeuplement de l'île et, conjuguée aux ravages causés par l'ouragan, a permis à l'administration coloniale d'inviter des entrepreneurs fortunés à repeupler Porto Rico et à adopter une loi faisant de Porto Rico un paradis fiscal pour les riches. L'île a également connu le plus grand nombre de suicides et de problèmes de santé mentale, le plus grand nombre de saisies hypothécaires, la création d'une zone exempte de constitution, un manque d'accès à la justice et la répression de ceux qui s'opposent à l'austérité imposée. Néanmoins, la diaspora portoricaine a fait preuve d'une solidarité sans précédent en envoyant des avions remplis de fournitures de secours.

44. **Mme Elias** (Green Party of the United States) dit que la tragédie ressentie par le peuple au lendemain des ouragans a été décuplée par le silence et l'absence d'action des États-Unis. Des pays comme Cuba et le Venezuela qui souhaitaient envoyer des fournitures et des médecins à Porto Rico se sont vu refuser toute intervention par les États-Unis. L'ONU doit agir rapidement et faire respecter l'appel lancé aux États-Unis pour qu'ils accélèrent le processus qui permettra au peuple portoricain de prendre des décisions souveraines afin de répondre d'urgence à ses besoins économiques et sociaux pressants, notamment le chômage, la marginalisation et l'insolvabilité et la pauvreté. Les décès dus à l'ouragan Maria sont une conséquence directe du colonialisme. Les États-Unis ne permettront jamais au peuple portoricain d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination. C'est pourquoi l'oratrice implore l'ONU d'exiger la décolonisation de Porto Rico et d'imposer des sanctions aux États-Unis s'ils ne s'y conforment pas.

45. **Mme Valedón Santiago** (Alianza Patria) dit que le Comité devrait s'exprimer sur les différences entre la libre association et l'indépendance et sur le rôle d'une

assemblée constituante en tant que mécanisme de décolonisation. L'Assemblée générale devrait également ajouter Porto Rico à la liste des territoires coloniaux, ce qui obligerait les États-Unis à présenter des rapports sur la question, et engager les États-Unis à entamer un processus de décolonisation. Par ailleurs, le Comité devrait se rendre à Porto Rico afin d'acquérir une connaissance approfondie de la situation dans l'île.

46. Les États-Unis ont imposé un régime militaire et colonial à Porto Rico et lui ont fait de fausses promesses. Alianza Patria condamne la loi PROMESA et le conseil de supervision financière imposés à Porto Rico. Au lieu de promouvoir la prospérité, le conseil menace de réduire les pensions, d'éliminer les droits des travailleurs et d'augmenter les droits universitaires. Contrairement à ce qui avait été présenté en 1952, la loi a modifié la Constitution portoricaine et le conseil a réduit les pouvoirs constitutionnels de l'Assemblée législative et du Gouverneur de Porto Rico. Le conseil ayant le pouvoir de légiférer sur les questions locales et d'annuler toute loi, certains craignent qu'il ne décide de suspendre les lois approuvées avant sa création.

47. Il importe que l'Assemblée générale soit saisie de la question de Porto Rico et que les actions des États-Unis soient soumises à l'examen de la communauté internationale, en particulier après le passage des ouragans Irma et Maria. Le Gouvernement des États-Unis n'a pas décaissé la totalité des fonds alloués à Porto Rico et a déplacé des centaines de Portoricains. Le Gouvernement des États-Unis a refusé l'aide internationale, la nourriture fournie par les organismes fédéraux a été qualifiée de malbouffe par des experts en nutrition et la direction fédérale semble privilégier l'accès aux marchés publics de sociétés américaines.

48. **Mme Guzmán** (Movimiento Unión Soberanista) dit que, quand bien même le colonialisme est un crime contre l'humanité, les États-Unis continuent d'exercer leur pouvoir colonial sur Porto Rico en toute impunité. Malgré des décennies de dénonciation devant le Comité des atrocités commises par les États-Unis, rien n'a été fait pour appliquer les résolutions adoptées par l'ONU en vue d'éliminer le colonialisme et de libérer Porto Rico. Bien qu'ils aient reconnu le statut de Porto Rico comme colonie devant la Cour suprême américaine, les États-Unis n'ont rien fait pour réparer leurs crimes et ont continué de fouler aux pieds la dignité du peuple portoricain et de violer son droit à l'autodétermination. Le conseil de supervision financière maltraite et humilie continuellement Porto Rico dans le but de recouvrer une dette exorbitante, illégitime et impayable. Les mesures fiscales qu'il a imposées se sont soldées par un appauvrissement sans précédent. Le conseil et l'actuel Gouvernement portoricain ont tous deux refusé de procéder à un audit de la dette.

49. Porto Rico fait face à l'une de ses pires crises et n'a reçu aucune aide des États-Unis qui sont ceux-là mêmes qui ont refusé l'aide internationale offerte. L'indice de pauvreté à Porto Rico atteint désormais près de 53 % et de nombreuses écoles ont été fermées. Des milliers de familles sont toujours sans toit, sans électricité et sans travail et des centaines de milliers d'habitants ont quitté le pays, victimes de la négligence criminelle des gouvernements local et fédéral. Pour masquer son ineptie, le gouvernement local a même dissimulé le nombre de morts après le passage de l'ouragan. En même temps, le conseil de supervision financière continue de dépouiller le peuple portoricain de ses droits fondamentaux, de ses ressources et de ses espoirs. L'oratrice demande instamment au Comité d'exiger la décolonisation de Porto Rico et de saisir l'Assemblée générale de la question de Porto Rico.

50. **M. Meléndez** (Comités de la Resistencia Boricua) dit qu'une véritable guerre est livrée contre Porto Rico, comme en témoignent les attaques continues du gouvernement colonial et du conseil dictatorial de supervision financière mis en place pour recouvrer une dette illégale et immorale. Les travailleurs ont été privés de leurs droits, les pensions ont été réduites, des écoles ont été fermées et l'Université de Porto Rico a été l'objet d'attaques. Le conseil a pris le contrôle du budget du pays et conspire avec le Gouvernement à piller les richesses et les ressources du peuple. Le conseil et le Gouvernement n'ont aucun plan pour le développement de Porto Rico. Les forces favorables au rattachement de l'île aux États-Unis savent depuis longtemps que ce projet politique est non viable et voué à l'échec, car il ne recueille pas l'appui populaire et politique nécessaire. Le démantèlement de la nation et le refus de reconnaître la réalité historique et les valeurs culturelles du peuple portoricain sont les principaux objectifs de ce projet.

51. Un ensemble de moyens répressifs est mis en place, notamment la militarisation et le déploiement d'une force de police d'élite et d'unités de combat, dans le but de contrôler la population. Des activités de renseignement sont également en cours d'exécution, y compris le cyberespionnage et le contrôle des réseaux sociaux. Les faits inventés de toutes pièces, les agressions physiques, les persécutions, le harcèlement, les enlèvements, les arrestations illégales et les perquisitions injustifiées font également partie des moyens utilisés. Parallèlement, Porto Rico a mis sur pied divers projets communautaires. Les syndicats d'enseignants combatifs s'efforcent d'empêcher la fermeture des écoles et les travailleurs des secteurs

public et privé luttent pour préserver les droits du travail et les droits sociaux. L'orateur espère que le Comité continuera d'appuyer l'autodétermination et l'indépendance de Porto Rico et demande que la résolution inclue la reconnaissance du droit à la résistance.

52. **Mme Colón Pérez** (Coalition Puertorriqueña contre la Pena de Muerte) signale qu'en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la peine capitale peut être imposée dans les pays où elle n'a pas été abolie, mais pour certains motifs seulement. Porto Rico l'a abolie en 1929 et cette décision a été réaffirmée dans la Constitution de 1952. Cependant, les États-Unis, de manière despote, ont supprimé l'article visé au moment d'approuver la Constitution. En outre, à Porto Rico, les affaires portées devant la justice sont plus souvent considérées comme relevant du droit fédéral et des peines plus sévères que dans n'importe quel autre ressort sont requises. Il est à noter qu'aucun jury portoricain n'a encore prononcé la peine de mort, alors même que, dans l'immense majorité des cas, l'accusé est déclaré coupable. Le Gouvernement des États-Unis utilise sa relation coloniale pour imposer la peine de mort dans l'île, en dépit de l'opposition claire de la nation portoricaine à cette forme de châtiment.

53. De surcroît, bien que la langue parlée à Porto Rico soit l'espagnol, toutes les affaires fédérales concernant une infraction passible de la peine de mort sont jugées en anglais ; pour être juré, il faut donc parler couramment l'anglais et être partisan de la peine de mort. Étant donné que la majorité des Portoricains n'est pas favorable à la peine capitale ou ne parle pas l'anglais couramment, il est impossible de composer un jury de pairs avec les quelques rares personnes restantes.

54. L'imposition de la peine capitale à Porto Rico est illégale et va à l'encontre du droit fondamental à la vie, des principes de l'Assemblée générale contre la torture et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dont les États-Unis sont signataires. Dans sa résolution, le Comité devrait indiquer que la peine de mort est un autre exemple d'imposition coloniale sur le peuple portoricain. La question de Porto Rico doit être soumise à l'Assemblée générale.

55. **M. Rivera-Medina** (Instituto Puertorriqueño de Relaciones Internacionales) dit que, malgré les 36 résolutions et décisions adoptées par le Comité au cours des 45 dernières années, l'Assemblée générale n'a toujours pas abordé la question de Porto Rico et doit dissiper les doutes quant à son engagement à défendre et exiger le droit à l'autodétermination. Porto Rico a épuisé ses ressources politiques et juridiques pour exiger un changement dans la situation coloniale. La promulgation de la loi PROMESA et la création du conseil de supervision financière ont permis à des fonctionnaires élus d'usurper le pouvoir politique. De plus, l'imposition des politiques d'austérité a entraîné des coupes dans la protection sociale et un accroissement des inégalités.

56. Les deux ouragans ont provoqué une crise humanitaire et un exode de la population dont on compte encore les victimes. Le Gouvernement des États-Unis est en grande partie responsable de l'absence d'activités de relèvement à Porto Rico, notamment en faisant obstruction à l'entrée de l'aide internationale, en particulier celle en provenance d'Amérique latine, et en distribuant à ses propres entreprises nord-américaines de généreux fonds destinés au relèvement, profitant ainsi de la situation précaire de l'île pour accroître ses richesses.

57. Comme suite de la décision rendue dans l'affaire *État libre associé de Porto Rico* c. *Sánchez Valle* et à l'adoption de la loi PROMESA, il ne fait aucun doute que Porto Rico n'est pas un territoire autonome. Porto Rico est une nation d'Amérique latine et des Caraïbes, dont le peuple possède le droit inaliénable à l'autodétermination, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. La question de Porto Rico doit être soumise à l'Assemblée générale.

58. **M. Pagán Bonilla** (Generación 51) fait observer que Porto Rico, après cinq siècles de colonisation, ne jouit toujours pas de l'autonomie. Il déplore en outre le refus obstiné de reconnaître au peuple portoricain son droit à l'autodétermination. Malgré les informations présentées dans l'affaire *État libre associé de Porto Rico* c. *Sánchez Valle* et les résultats des plébiscites tenus les 6 novembre 2012 et 11 juin 2017, l'inaction des entités internationales, y compris le système fédéral, perpétue une situation d'inégalité honteuse pour les Portoricains qui n'ont le droit de voter que s'ils résident sur le continent.

59. L'orateur demande quelle est la différence entre l'apartheid en Afrique du Sud et le système d'inégalité qui prévaut à Porto Rico en 2018, en particulier la manière dont s'effectue le vote des citoyens américains à Porto Rico sans représentation ni droit de vote. Il se félicite de la recommandation du Comité sur l'expression démocratique du peuple portoricain lors des plébiscites et appelle l'attention sur le rapport de la Commission des droits civils de Porto Rico sur l'autodétermination du peuple portoricain, approuvé le 17 février 2016. Soulignant le fait que l'Ambassadrice des États-Unis a dit publiquement qu'elle ne s'opposerait pas à la tenue d'un débat plénier sur la question, l'orateur se demande ce qui empêche

maintenant l'ONU d'agir sur la décolonisation de Porto Rico à l'Assemblée générale. La résolution doit mentionner le respect de la volonté démocratique des Portoricains qui ont choisi le statut d'État comme option de décolonisation, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 h 10.